



# Le SICTAME vous informe

[www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)



## Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires du 16 décembre 2014 au périmètre des 3 UES Amont Holding, Marketing Services et Raffinage Chimie

Depuis 2008, l'Augmentation Générale (AG) diffère selon les catégories. La Direction s'engage sur une moyenne d'Augmentation Individuelle (AI) pour chacune des catégories définies. Dans le but de défendre une meilleure équité, le SICTAME continue de soutenir une AG identique pour tous.

Dans son tract du 11 décembre 2014, le SICTAME avait informé de ses analyses et de ses demandes concernant les salaires, à savoir : une augmentation générale pour tous de 2 % (avec plancher de 100 €) et une enveloppe de 2 % de la masse salariale pour les MSI. (voir : [http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/2014-12-11\\_Le\\_Sictame\\_vous\\_informe\\_Salaires\\_AH\\_BAT.pdf](http://www.sictame-unsatotal.org/upload/tracts/2014-12-11_Le_Sictame_vous_informe_Salaires_AH_BAT.pdf))

Cette année 2015, coup de théâtre (ou coup de Jarnac et de canif dans le contrat social), la Direction a cru bon d'innover avec les OETAM en introduisant, « pour la vérité des prix » dans leur pourcentage global d'augmentation, la valeur de 0,7% du pourcentage moyen d'augmentation « ancienneté » dont ils bénéficient automatiquement chaque année en sus du pourcentage d'augmentation habituel.

### Effet d'annonce par la Direction

L'amalgame des augmentations générales (AG), des augmentations individuelles (AI) et de l'augmentation « ancienneté », permet à la Direction un effet d'annonce, puisqu'elle **affichera ainsi une augmentation de 3 % pour 2015**, alors que l'augmentation « garantie » est de 1,5 % et 1,2% pour les OETAM, et 0,9 % pour les cadres. Qu'est ce que cette « composante ancienneté » de 0,7% pour les OETAM ? C'est la moyenne de l'augmentation automatique liée à l'ancienneté pour les OETAM CCNIP, intégrée pour la première fois cette année par la direction, cette dernière nous expliquant que par souci « d'équité » (sic), il convenait désormais de faire ressortir cette partie d'augmentation. A noter que 35 % des OETAM des 3 UES (67% à l'UES Amont Holding !) ont plus de 20 ans d'ancienneté et ne bénéficieront donc pas des 0,7%. Il paraît évident que ceci est une nouvelle « politique d'affichage » et qu'elle devrait avoir vocation à perdurer les années prochaines...

Traduit autrement, les **OETAM** vont donc clairement « perdre » **0,7% d'augmentation annuelle** par rapport aux années précédentes. Les cadres en revanche devraient voir préserver leur pouvoir d'achat.

### La négociation sur les salaires du mardi 16 décembre

Après plusieurs échanges et suspensions de séances, la Direction améliore progressivement sa proposition, en passant l'enveloppe AG+AI de 2,7 % à 2,8 %, puis à enfin 3 %.

Proposition finale :

	% AG	% Ancienneté	% AI	% total	Taux Distribution MSI
OETAM <=200	1,5	0,7	0,8	3	30 % du personnel
OETAM > 200	1,2	0,7	1,1	3	>= 55 % du personnel
Cadres	0,9	N/A	2,1	3	>= 65 % du personnel

Enfin, sur demande du SICTAME, la Direction précise que, **en l'absence d'accord**, elle appliquera une **mesure unilatérale d'augmentation générale de 0,7 % pour tous** (*hors cadres individualisés*). **Le SICTAME a demandé que la Direction cesse sa pratique de chantage à la signature** et applique unilatéralement son ultime proposition, même dans le cas où un accord valide ne pourrait être obtenu.



### La négociation sur les autres éléments liés au salaire

Aucune prime.

Mais une série de mesures annexes, à savoir pour l'essentiel :

- Rémunération Minimale Annuelle Garantie (RMAG) : portée de 24 300 € à 24 600 € soit une augmentation de 1,2 % (contre 3 % l'année dernière)
- Négociation en 2015 sur la complémentaire santé pour les contrats responsables,
- Négociation en 2015 sur le don de jours pour événements graves (pour enfants et conjoints) entre salariés,
- Réalisation d'une enquête sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, avec attribution d'un budget visant à corriger les anomalies qui pourront être détectées,
- Discussion, voire négociation, sur la revalorisation des plafonds chèques-vacances avec réintégration de la cotisation patronale de la mutuelle,
- Négociation à prévoir (2ème semestre 2015) pour un amendement à l'accord de séniorité active (se terminant en 2017) prenant en compte le principe de prêts bonifiés pour le rachat de trimestres (mais sans doute moins favorables que précédemment en 2005 et 2008),
- Revalorisation prime de vacances Total Petrochemicals France,
- Pour les cadres individualisés : garantie d'évolution du salaire de base d'au moins 0,9 % sauf contre-performance.

## Une consultation des adhérents SICTAME favorable à la signature, mais ....

Après consultation de ses adhérents, le SICTAME a constaté une expression majoritairement favorable à la signature de l'accord, mais s'accompagnant d'un certain nombre de remarques.

Le SICTAME a donc signé l'accord le 19 décembre et a accompagné sa signature du courrier à la Direction ci-dessous, tenant compte de l'ensemble de ces remarques.

Monsieur François VIAUD SG/DRH  
Pau, le 18 décembre 2014

Objet : Protocole d'accord relatif aux salaires 2015

Monsieur le Directeur,

Après information et consultation des adhérents du SICTAME-UNSA sur vos ultimes propositions concernant le protocole d'accord relatif aux salaires 2015, le SICTAME a décidé de signer ledit protocole aux périmètres des UES Amont et Marketing & Services.

Pour que la décision de notre syndicat soit bien comprise et interprétée, nous tenons à vous apporter les éléments d'explication suivants, qui tiennent compte notamment du résultat de la consultation effectuée auprès des adhérents UES Amont et Marketing & Services du SICTAME.

Nous demandons que ce courrier explicitant notre signature soit annexé au protocole.

Vous avez compris que la préférence du SICTAME va à des accords qui n'amalgament pas les AG et les AI et qui ne font pas varier la proportion relative des AG et AI en fonction des catégories.

Ensuite, l'introduction cette année de la composante de 0,7% liée à l'augmentation moyenne de la prime d'ancienneté pour les OETAM revient à intégrer dans l'enveloppe un élément qui autrefois n'en faisait pas partie, et de facto diminue ainsi l'enveloppe à destination de l'ensemble des OETAM, ce qui nous semble de nature à dévaloriser la reconnaissance de cette population déjà malmenée. En fait, cela aura pour effet de neutraliser les dispositions conventionnelles prévoyant ces augmentations liées à l'ancienneté et donc de pénaliser ceux qui ont atteint le plafond des primes d'ancienneté.

Les dispositifs en faveur des salariés de statut Elf-EP n'ont pas été clairement explicités ni dans le document récapitulatif ni dans le protocole d'accord relatif aux salaires 2015, notamment en ce qui concerne l'« équivalence » avec les 0,7 %ci-dessus. De plus, nous demandons que les salariés au contrat ELF-EP aient un traitement identique à ceux des salariés au contrat CCNIP lors des MSI 2015 comme cela a été le cas les années précédentes.

Par ailleurs, le SICTAME sait que votre proposition de négociation en 2015 d'une mise en conformité de l'accord complémentaire santé avec les exigences d'un contrat responsable, conformité qui pouvait attendre fin 2017, est contrainte par le projet de réorganisation Primavera au sein de Total Marketing Services avec la création d'une nouvelle société porteuse de personnel. Or, la mise en conformité au contrat responsable va impliquer une notable baisse de prise en charge des consultations de spécialistes.

Enfin, vous avez indiqué, à notre demande, qu'en cas de non conclusion d'accord, vous appliqueriez une mesure unilatérale d'augmentation générale de 0,7% (hors cadres individualisés). Nous avons dénoncé cette façon de faire qui apparaît comme un chantage à la signature et vous rappelons que, dans le passé, Total a su mettre en œuvre ses propositions salariales même en l'absence d'accord. Cette façon de faire n'est pas respectueuse des partenaires syndicaux, qu'elle tente de mettre en situation de dépendance vis-à-vis de la Direction et en situation d'opposition avec le personnel.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Coordinateur SICTAME-UNSA,  
(par intérim)  
Benoît CLERGEAT

## Et si vous souteniez le SICTAME ?



Oui, je souhaite répondre à votre appel :

Nom : ..... Prénom : .....  
email : .....  
Société : ..... Lieu de travail : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

### SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)

